



# Syndicat National du Trésor

Montreuil le 24 juillet 2007

**Monsieur Philippe MAREINE**  
Chargé de la Sous-Direction des Ressources Humaines

**Objet** : règles gestion des mutations de catégorie B et C  
**Pièce jointe** : courrier de la section d'Ille-et-Vilaine pour la TCA

Monsieur le Sous-Directeur,

Lors du CTP central du 12 juillet dernier, la CGT vous a interpellé sur la mise en œuvre du nouveau système de mutation prévu pour le cycle 2008 applicable aux catégories B et C.

Nous vous avons réitéré la demande faite en groupe de travail d'intégration aux règles de mutation, d'une clé de répartition avec un chaînage ininterrompu. Cette dernière constitue la seule garantie pour les agents demandant une mutation en convenance personnelle de ne pas être systématiquement lésés en cas d'absence de mouvement pour un département au 1<sup>er</sup> avril.

Afin de remédier à cette imperfection de l'instruction n°07-032-V33 vous nous avez confirmé votre engagement : tenir un groupe de travail avec les organisations syndicales sur cette question à la rentrée.

De plus, la CGT vous demande d'inclure à l'ordre du jour d'autres questions relatives à la mobilité des personnels. En effet, nous constatons une insatisfaction croissante des agents sur la manière dont sont traitées les demandes de mutation pour les COM.

La gestion actuelle de ces demandes par le bureau 2D se fait dans une totale opacité. Nous constatons des mouvements de personnels alors que d'autres demandes sont refusées même dans le cas de rapprochement familial. Les conséquences morales et financières sont désastreuses pour les originaires de Nouvelle-Calédonie notamment.

C'est un réel mépris qui est affiché vis à vis de ces agents et des élus du personnel qui n'ont pour seule information que le résultat des mouvements trimestriels sur Magellan.

La CGT demande dans l'immédiat d'avoir transmission du calendrier des opérations, de la liste des demandes, des critères de sélection opérés par le bureau 2D et finalement des résultats du mouvement dès que la décision est prise.

Cette transparence, minimale et urgente, ne suffira cependant pas à régler la question de ces mutations particulières pour les COM, pour l'étranger, pour l'ENT ou en administration centrale. La CGT demande que des règles d'information et de concertation des élus du personnel soient mises en place comme pour les autres mutations de catégorie B et C en métropole et pour les DOM.

La CGT est par ailleurs outrée des dérives constatées avec la multiplication des appels à candidatures sur certains sites. Alors qu'en 2005, à l'occasion de recrutements pour le centre d'encaissement de Rennes, nous avons obtenu des engagements de la DGCP pour une priorité donnée aux agents inscrit sur tableau de mutation, nous observons que pour l'appel à candidature pour la TCA, le bureau 2E passe outre. Il est également inadmissible que les dossiers soient totalement décentralisés auprès du chef de poste qui recrute lui-même les agents de son équipe.

Ainsi, un agent classé n°1 sur tableau prioritaire pour l'Ille-et-Vilaine a été recalé au profit de collègues en milieu de tableau pour convenance personnelle ou non inscrits. Pour nous, rien ne justifie un profilage pour résorber le sous effectif chronique de cette trésorerie, il aurait suffi d'abonder suffisamment le mouvement du 1<sup>er</sup> septembre 2007.

La section CGT d'Ille-et-Vilaine a demandé en vain des explications à la direction locale pour connaître les noms des candidats, les critères de sélections et l'absence de prise en compte des demandes de mutation.

Pas plus d'explications n'ont été données sur le nouvel appel à candidature pour 2 emplois administratifs sur INDIA. A noter d'ailleurs à ce sujet que le TPG d'Ille et Vilaine a affirmé hier à notre section locale qu'un seul emploi était concerné, contrairement aux termes de l'appel à candidature publié sur Magellan. Nous souhaitons un éclaircissement sur ce point.

C'est pourquoi le Syndicat National CGT vous demande de faire la lumière sur ces écarts de gestion et de donner rapidement satisfaction aux personnels lésés par cette procédure de recrutement pour la TCA.

Compte tenu de la multiplication de ces recrutements au profil, notamment avec la mise en place des CPS, la CGT vous demande donc d'inclure cette question à l'ordre du jour du groupe de travail pour recadrer les mutations dans une gestion transparente et équitable.

Le secrétaire national  
chargé du secteur Droits et garanties

Stéphane LULLIER